



1.1

DEC_0030_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ NEXPUBLICA POUR
L'ACHAT ET LA MAINTENANCE DES LICENCES CART@DS ÉDITION PREMIUM HABITAT
ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que la maintenance est essentielle au bon fonctionnement du SUM (Service d'Urbanisme Mutualisé) et du service habitat.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit les licences.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société NEXPUBLICA, 1 rue Champeau, 21800 QUETIGNY, d'un montant de 16083,56 € HT dont investissement 9050,00 € HT, soit 19300,28 € TTC pour l'achat et la maintenance des licences **Cart@DS** Edition Premium Habitat .

Fait à Pont-Audemer, le 11/02/26

Le Président

Francis COUREL

